
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 8 avril 2017

Etaient présents : Mmes Sandra AMBLARD, Graziella COULERU, Charlotte DIOGON, Isabelle HARRY, Christelle MOULIN, et Muriel PLANCHE. Ms Frédéric CRISTOFINI, Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE et Frédéric VILLATTE.

Etaient représentés :

Frédéric RIMBAULT procuration donnée à Sandra AMBLARD
Alexandrine DE MATOS procuration donnée à Gérard DUBOIS
Jean-Luc GRENIER procuration donnée à Charlotte DIOGON

Absente excusée :

Caroline DELAITRE

M. Le Maire ouvre la séance à 10h00

Mme Muriel PLANCHE est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Maire propose de voter l'approbation du compte-rendu de séance du 17 mars 2017.

Celui-ci est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

M. Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

1 – Changement de lieu pour la salle du Conseil Municipal et pour la salle des mariages

Cette modification est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

1 Fixation des indemnités des élus

2 Vote des taux d'imposition 2017

3 Vote des budgets primitifs 2017 – Commune, assainissement, location de salle, Le Menhir

4 Diminution du nombre de postes d'adjoints

5 Questions diverses

1 Changement de lieu pour la salle du Conseil Municipal et pour la salle des mariages

M. Le Maire informe que les travaux de transfert de la mairie au château du Domaine de Villeneuve vont avoir lieu à compter de début mai 2017 et pour une durée de 09 à 10 mois, par conséquent, la salle du Conseil Municipal, habituellement utilisée aussi pour célébrer les mariages va être indisponible.

Les conseils municipaux pourraient être célébrés dans la cantine scolaire de l'école Arc en Ciel de Pessat-Villeneuve, qui est utilisée également comme bureau de vote.

Les mariages pourraient être célébrés dans la salle de motricité de l'école Arc en Ciel, lieu accessible et adapté pour accueillir un public suffisant contrairement à l'actuelle mairie.

Il est demandé au Conseil municipal d'affecter temporairement la salle du Conseil à la cantine scolaire de l'école Arc en Ciel de Pessat-Villeneuve et la salle des mariages à la salle de motricité de l'école Arc en Ciel, à compter d'aujourd'hui, pendant toute la durée des travaux jusqu'au déménagement de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter la cantine scolaire de l'école Arc en Ciel comme salle annexe de la Mairie afin de pouvoir y tenir les réunions du conseil municipal, et d'affecter la salle de motricité de l'école Arc en Ciel afin de pouvoir y célébrer les mariages pendant toute la durée des travaux, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et indique que les symboles de la République seront également déplacés.

2 Fixation des indemnités des élus

M. Le Maire rappelle que par les délibérations 2014/0026 et 2014/0027 du 30 mars 2014, le conseil municipal avait fixé le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au Maire, selon l'importance démographique de la commune, comme suit :

Population de 500 à 999 habitants, taux maximal (en % de l'indice 1015) soit 31 % pour le Maire et 8,25 % pour les adjoints.

En raison des modifications de la grille indiciaire, il convient de modifier les deux délibérations précédemment citées en indiquant que le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au Maire, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2017 et sera fixée selon l'importance démographique de la commune, comme suit :

Population de 500 à 999 habitants, taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) soit 31 % pour le Maire et 8,25 % pour les adjoints.

M. Le Maire expose que conformément à l'article L 2123-20 à L 2123-24-1 du CGCT, la délibération fixant expressément le niveau des indemnités de fonctions des nouveaux élus locaux doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Il convient d'établir ce tableau comme suit :

- Du 1^{er} janvier 2017 au 10 février 2017

Nom du bénéficiaire	Fonction	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
DUBOIS Gérard	Maire	31 %
FAURE Jean-Michel	Adjoint	8,25 %
PLANCHE Muriel	Adjoint	8,25 %
GRENIER Jean-Luc	Adjoint	8,25 %
VILLATTE Frédéric	Adjoint	8,25 %

- A partir du 11 février 2017

Nom du bénéficiaire	Fonction	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
DUBOIS Gérard	Maire	31 %
FAURE Jean-Michel	Adjoint	8,25 %
PLANCHE Muriel	Adjoint	8,25 %
VILLATTE Frédéric	Adjoint	8,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette modification avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2017.

3 Vote des taux d'imposition 2017

M. Le Maire présente le produit fiscal à taux constants pour l'année 2017 :

	Bases d'imposition de 2016	Taux d'imposition de la commune de 2017	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017	Produit fiscal à taux constants
Taxe d'habitation	680 669	9,52	690 300	65 717
Taxe foncière (bâti)	657 629	11,60	665 700	77 221
Taxe foncière (non bâti)	31 596	56,31	31 600	17 794
	<i>Total du produit fiscal 2017 à taux constants</i>			<u>160 732</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés, décide d'augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2017 de 2,0293 %, pour l'ensemble des taxes, avec 10 voix pour et 3 voix contre (AMBLARD Sandra, GRENIER Jean-Luc et RIMBAULT Frédéric).

4 Vote des budgets primitifs 2017 – Commune, assainissement, location de salle, Le Menhir

Budget primitif communal 2017

M. Le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre le budget communal de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	103 193,25 €	013 Atténuation de charges	3 200,00 €
012 Charges de personnel	191 810,16 €	042 Opérations d'ordre entre sections	3 500,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	10 336,36 €	70 Produits des services	34 700,00 €
65 Autres charges de gestion cour.	58 973,18 €	73 Impôts et taxes	254 243,00 €
66 Charges financières	38 162,00 €	74 Dotations et participations	89 143,00 €
014 Atténuations de produits	19 555,00 €	75 Autres produits gestion courante	70 382,28 €
022 Dépenses imprévues de fonct.	30 870,00 €	002 Résultat antérieur reporté	14 923,73 €
023 Virement à la sect d'investis	17 192,06 €		
Total	470 092,01 €		470 092,01 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040 Opérations d'ordre entre section	3 500,00 €	021 Virement de la sect de fonct.	17 192,06 €
16 Remboursement d'emprunts	75 715,00 €	024 Produits des cessions	154 800,00 €
21 Immobilisations corporelles	62 935,86 €	040 Opérations d'ordre entre section	10 336,36 €
23 Immobilisations en cours	607 120,60 €	10 Dotation fonds divers réserves	20 663,50 €
27 Autres immos financières	118 131,00 €	13 Subventions d'investissement	284 473,53 €
		16 Emprunts et dettes	86 538,41 €
		27 Autres immos financières	180 346,15 €
		001 Solde d'exécution d'inv. reporté	113 052,45 €

Total	867 402,46 €	867 402,46 €
TOTAL BUDGET	1 337 494,47 €	1 337 494,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017.

Budget primitif Assainissement 2017

M. Le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour l'assainissement de l'exercice 2017 :

Exploitation	Dépenses	Recettes
70 Ventes prod fab, prest serv, mar		2 040,00 €
75 Redevances des fermiers		10 834,85 €
011 Charges à caractère général	3 660,00 €	
66 Charges financières	4 359,93 €	
042 Amortissements	15 098,15 €	6 099,84 €
Total	23 118,08 €	18 974,69 €
<i>002 Report de l'exercice 2016</i>		+ 4 143,39 €
Total de la section d'exploitation	23 118,08 €	23 118,08 €
 Investissement		
	Dépenses	Recettes
10 Dotations Fonds divers réserves		53 164,00 €
13 Subventions d'investissement		121 962,89 €
16 Emprunts	6 619,08 €	
23 Immobilisations en cours	2 000,00 €	
040 Opérations d'ordre entre section	6 099,84 €	15 098,15 €
Total	14 718,92 €	190 225,04 €
<i>001 Report de l'exercice 2016</i>	<i>102 390,61 €</i>	
Total de la section d'investissement	117 109,53 €	190 225,04 €
TOTAL BUDGET	140 227,61 €	213 343,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017.

Budget primitif Location de salle 2017

M. Le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour le budget Location de salle de l'exercice 2017 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	38 550,00 €	
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	2 273,22 €	
023 Virement à la section d'investissement	16 802,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	24 001,00 €	
70 Produits des services		10 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante		41 229,29 €
002 Report de l'exercice 2016		30 396,93 €
Total de la section de fonctionnement	81 626,22 €	81 626,22 €

Investissement	Dépenses	Recettes
21 Immobilisations corporelles	21 403,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		16 802,00 €
10 Dotations fonds divers réserves		28 916,13 €
13 Subventions d'investissement		4 601,00 €
001 Report de l'exercice 2016	28 916,13 €	
Total de la section d'investissement	50 319,13 €	50 319,13 €

TOTAL BUDGET	131 945,35 €	131 945,35 €
---------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le budget primitif Location de salle de l'exercice 2017.

Budget primitif Lotissement le Menhir 2017

M. Le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre pour le budget Lotissement le Menhir de l'exercice 2017 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	16 943,00 €	
042 Opérations d'ordre entre section	242 166,28 €	116 316,81 €
65 Autres charges gestion courante	45 632,28 €	
70 Produits des services		188 424,75 €
Total de la section de fonctionnement	304 741,56 €	304 741,56 €

Investissement	Dépenses	Recettes
040 Opérations d'ordre entre section	116 316,81 €	242 166,28 €
16 Emprunts et dettes assimilés	180 346,15 €	116 262,96 €
001 Report de l'exercice 2016	61 766,28 €	
Total de la section d'investissement	358 429,24 €	358 429,24 €

TOTAL BUDGET	663 170,80 €	663 170,80 €
---------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le budget primitif Lotissement du Menhir de l'exercice 2017.

5 Diminution du nombre de postes d'adjoints

M. Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la délibération n°2017/033 du 17 mars 2017, le conseil municipal a décidé, à la majorité, de ne pas maintenir M. Jean-Luc GRENIER dans ses fonctions de troisième adjoint au Maire.

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au maire, M. Le Maire propose en conséquence de diminuer à trois le nombre d'adjoints (contre 4 actuellement) et de modifier le tableau des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire et ajuste le tableau des adjoints comme suit :

1er Adjoint : Monsieur FAURE Jean-Michel

2ème Adjoint : Madame PLANCHE Muriel

3ème Adjoint : Monsieur VILLATTE Frédéric

6 Questions diverses

M. Le Maire informe :

- suite à la réunion du 3 avril 2017 avec toutes les entreprises retenues pour les travaux de la mairie, un périmètre de sécurité va être mis en place pendant la durée des travaux. Ceci nous amène à devoir annuler le feu d'artifice du 14 juillet tiré du château.
- qu'il faut organiser le déménagement de meubles (lits, matelas) stockés dans le château.
- M. Le Maire propose la date du 22 avril 2017 pour monter les barnums dans le parc du Domaine de Villeneuve, pour cela il va faire appel au personnel, aux associations et aux parents.
- qu'un spectacle de théâtre organisé par l'association « Les Balivernes Sibyllines » se déroulera le 20 mai 2017.

La séance est levée à 12H30.